



Communiqué de presse

Le 07/06/2021

Éolien. Pompili recadre les préfets, sa décision est attaquée en justice

Le 28 mai 2021 par une lettre de recadrage Mme Barbara Pompili, ministre de l'environnement et de l'énergie, a donné des ordres aux Préfets pour qu'ils recouvrent la France d'éoliennes.

Cette pression sur le corps préfectoral n'est pas acceptable. Les Préfets sont les représentants de l'état, les mieux placés sur le terrain pour constater partout le refus des éoliennes par les habitants et par une majorité de maires ruraux qui se coalisent contre ces usines électriques.

Les services préfectoraux n'ont pas pour fonction d'être mis au service des industriels de l'éolien, des sociétés privées qui mettent les communes sous tutelle.

Mme la Ministre fait depuis une promotion commerciale effrénée des éoliennes sur tous les médias en justifiant sa décision par une succession d'inexactitudes économiques et de non-sens scientifiques. Sa totale insensibilité pour le patrimoine paysager et historique de la France, montre une méconnaissance de la détermination des citoyens.

Estimant que cette lettre de recadrage est illégale, la Fédération Environnement Durable, Vent de colère Fédération nationale, Sites et Monuments, Patrimoine Environnement et les Vieilles Maisons Françaises ont déposé une requête devant le Conseil d'Etat pour la faire annuler.

Dans l'attente de la décision de la justice ces organisations demandent aux Préfets de France de suspendre toutes les signatures des permis de construire des éoliennes.

Contacts presse

Fédération Environnement Durable

Jean-Louis Butré

contact@environnementdurable.net

06 80 99 38 08

Sites et monuments

Julien Lacaze

julien.lacaze@yahoo.fr

06 24 33 58 41

Vent de Colère

Daniel Steinbach

daniel.steinbach@wanadoo.fr

06 40 89 49 82

Vieilles Maisons Françaises

Philippe Toussaint

toussaint.philippe@gmail.com

06 18 41 59 30

Patrimoine Environnement

Alain de la Bretesche